



Condamnation par défaut dans l'UE

Par **SelasUP**, le **04/04/2020** à **14:51**

Bonjour,

Mon père a été condamné à 24 ans de prison par l'Italie alors qu'il était déjà incarcéré en Espagne pour une autre affaire.

Une fois sorti de prison et de retour en France, il a été extradé vers l'Italie afin d'être jugé dans les 8 ou 9 mois qui suivaient.

Cependant, l'Italie n'a pas fait les démarches nécessaires pour que le procès ait lieu et ils ont gardé mon père pendant 6 ans avant de le renvoyer en France pour qu'il puisse purger sa peine. Mais il n'a toujours pas été jugé et il risque de purger sa peine sans avoir eu l'opportunité d'être entendu par une cour de justice et de se défendre.

Voici mes questions : Y a-t-il un moyen pour que mon père soit jugé pour les faits qui lui sont reprochés ? Que pouvons-nous faire dans cette situation ?

Je vous remercie d'avance.

Par **Avocats Pénalistes**, le **04/05/2020** à **18:20**

Pour ce type de problématiques il est probable qu'il soit plus intéressant de faire appel à des avocats spécialisés avec des connaissances solides à l'International. Après quelques recherches vous en trouverez comme <https://tricaudavocats.fr/> qui semblent maîtriser le droit Italien